

# AVIGNON

Ville d'exception

DGA Ville Citoyenne et de la Proximité  
Pôle Vie des Quartiers  
Direction de la Proximité  
Maison commune Nord  
☎ : 04 13 60 50 40  
Référence : KB/AG/SP 2025-17

Avignon, le 12/08/2025

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,

Vu la délibération N°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision,

Vu le budget de la Commune,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association ASPIK représentée par sa Présidente Madame Nadège MARIN, le local communal d'une superficie de 150 m², SALLE POLYVALENTE situé Complexe Saint Jean, 34 avenue Jean BOCCACE, 84000 AVIGNON de 13h à 20h, les :

- samedi 13 septembre 2025
- dimanche 28 septembre 2025
- samedi 4 octobre 2025
- dimanche 19 octobre 2025
- samedi 1er novembre 2025
- dimanche 23 novembre 2025
- samedi 6 décembre 2025
- samedi 10 janvier 2026
- dimanche 25 janvier 2026
- samedi 7 février 2026
- dimanche 22 février 2026
- samedi 7 mars 2026
- dimanche 29 mars 2026
- samedi 11 avril 2026
- dimanche 26 avril 2026
- samedi 16 mai 2026
- dimanche 31 mai 2026
- dimanche 28 juin 2026

Cette attribution prendra effet du 14 septembre 2025 jusqu'au 28 juin 2026 inclus.

**ARTICLE 2** : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [vmv.telerecours.fr](http://vmv.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à la vie  
participative  
Amy MAZARI ALLEL

Publié le : 25/08/2025

Transmis en préfecture le : 13/08/2025

Mme le Maire

